

Service : Direction commande publique-Ingénierie du Bâtiment
Tél : 04 66 56 42 58
Réf : IS/LN

N°26_02_09

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 7 AVRIL 2026

Convoqué le lundi 30 mars 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 7 avril 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Thibault PELLISSIER est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (41) : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Martine MAGNE, Alain BENSACKOUN, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Léa BOYER, Pierre MARTIN, Michèle VEYRET, Alain AURÈCHE, Marie-Claude ALBALADEJO, Christophe CLAUZEL, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Jean-Claude ROUILLON, Marie-Christine PEYRIC, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Catherine DAUFÈS-ROUX, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Laurent DOUDOUX, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Vincent BEHGDAD, Emiliano HACQUEL, Lucette CAMACHO, Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR, Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Sandra CARTULAT, Thibault PELLISSIER.

POUVOIRS (2) : Cyril LAURENT (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), David VIEUX (*pouvoir à Alexandre BELAIR*).

OBJET : Création, composition et désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-4, L.1413-1, L.2121-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que dans les communes de plus de 10 000 habitants, la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux est obligatoire,

Considérant que l'avis de la commission est nécessaire pour que le conseil municipal se prononce sur le principe d'une délégation de service public,

Considérant que cette commission examine notamment les rapports annuels des délégataires de service public, les rapports sur le prix et la qualité des services publics (RPQS), les projets de création ou de modification de services publics ; les projets de délégation ou de concession,

Considérant qu'il convient de tirer les conséquences du renouvellement général du conseil municipal en procédant également au renouvellement des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les membres de cette commission présidée de droit par le Maire, le cas échéant représenté, composée comme suit :

- de 12 Conseillers Municipaux désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle;
- de 4 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux désignés par le Conseil Municipal,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, qui est composée de 12 délégués de la Ville d'Alès et de 4 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux,

✓ Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux : le Maire

✓ Désignation des Conseillers Municipaux

Sont désignés à la représentation proportionnelle, soit 9 de la majorité et 3 de l'opposition :

- Valérie MEUNIER,
- Alain BENSAKOUN
- Daniel CANAL
- Cyril LAURENT
- Ysabelle CASTOR
- Pierre MARTIN
- Hélène CAYRIER
- Rose-Marie SOUSTELLE
- Armande LAUPIES
- Alexandre BELAIR
- Fabien PELAT
- Thibault PELLISSIER

✓ Désignation des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux

Sont désignés :

- UFC (Union des Consommateurs d'Alès)
- UDIL (Union Défense Intérêts du Locataire)
- CLCV (Consommation, Logement, Cadre de vie)
- CNL (Confédération Nationale du Logement)

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Christophe RIVENQ